

01 septembre 2020  
Lisle-sur-Tarn

Bonjour,

Bienvenue aux Écuries del Tessuor !

Afin de garantir la sécurité, le respect et l'harmonie autant pour les cavaliers et cavalières que pour le personnel et les animaux, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur qui est conforme aux lois et qui s'applique à tout individu entrant sur l'entièreté au Domaine del Tessuor.

Ces règles de bon fonctionnement des Écuries del Tessuor ont pour objectif d'éviter tout accident, incident et/ou malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue des écuries.

En cas de non-respect de ce règlement, vous n'aurez plus l'autorisation de venir.

Nous vous remercions pour votre engagement dans l'application de ces règles de savoir-vivre en bonne intelligence et en bienveillance afin de préserver le calme d'un lieu où il est agréable de passer du temps ensemble et de partager ensemble notre passion du cheval.

A bientôt de vous retrouver pour cette rentrée 2020-2021...

Frédérique Vigné

# REGLEMENT INTERIEUR DU DOMAINE D'ART EQUESTRE DEL TESSUOR

## ARTICLE I – Fonctionnement du lieu

### Horaires d'ouverture du Domaine del Tessuor :

au public de 09H00 à 12H00 -14H00 à 18h00 strictement sur rendez vous pour visite de l'élevage, cours occasionnels ...ou autre.

aux Propriétaires, Demi-pensions et cours réguliers de 8h00 à 19h00 en étant averti au préalable par texto, pour la sécurité et le bon fonctionnement de la structure équestre.

**vert** = ouvert en étant averti préalablement

**rouge** = strictement sur rendez vous pour les cas exceptionnels

**orange** = ouvert pour les pensions en étant averti préalablement

autre strictement sur rendez vous pour cas exceptionnels au 06 85 32 46 44

|                          | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Matin                    |       |       |          |       |          |        |          |
| Pause du midi : 13h -14h |       |       |          |       |          |        |          |
| Après-midi               |       |       |          |       |          |        |          |
| Soir                     |       |       |          |       |          |        |          |

Attention : de nouveaux horaires seront appliqués à partir du 1er septembre 2020. Tous les cours seront de préférence regroupés sur ces jours : lundi, mardi, , jeudi, vendredi ainsi que les mercredi et samedi matin afin de préserver des plages horaires fixes pour le dressage professionnel des chevaux.

L'accès nocturne après les heures de fermeture est toléré sur demande explicite préalable et sous réserve de ne pas déranger les résidents del Tessuor.

### Circulations dans les locaux

Le Domaine del Tessuor vous accueille dans son enceinte publique uniquement aux horaires d'ouverture.

Attention : merci de respecter les lieux d'habitation privé en restant à une distance de 5 mètres minimum. Merci de ne pas frapper aux carreaux de nos habitations privées pour nous appeler : nous restons joignables sur notre téléphone portable, sauf en temps de pause à moins que ce soit en cas d'urgence.

### Véhicules

Tous les véhicules doivent être stationnés sur le parking prévu à cet effet, le long de l'allée après le portail et dans l'espace à droite en haut de cette allée. Merci de veiller à laisser le libre passage aux véhicules de sécurité et de secours. Le stationnement est totalement interdit au niveau des écuries, sauf livraison avec accord à solliciter au préalable auprès de la Directrice.

### Chiens

Les chiens sont interdits.

## **ARTICLE II – Sécurité**

Dès lors que vous entrez aux abords du Domaine del Tessuor et, nous vous demandons de respecter les consignes de sécurité fixées.

Concernant l'approche des chevaux, pour des raisons de sécurité :

- Veillez à aborder les chevaux en prenant le temps de les prévenir par votre voix et en ayant des gestes lents et doux afin de ne pas les effrayer.
- Ne passez jamais à moins de 2 mètres derrière un cheval.
- N'entrez pas dans les prés où sont les chevaux, si vous n'en avez pas l'autorisation.
- N'entrez pas dans les manèges et carrières sans y avoir été invité par la Directrice.
- N'ayez aucun geste brusque.
- Espace fumeur : uniquement dans l'espace du Club House où sont situés des cendriers prévus à cet effet.

Si vous êtes témoins d'un accident ou de violences sur notre Domaine, que ce soit à l'égard d'un humain ou d'un animal, vous avez la responsabilité de nous prévenir dans les plus brefs délais. Nous vous remercions par avance pour votre réactivité.

### **En cas d'urgence, appelez :**

Frédérique Vigné : 06 85 32 46 44.

Izhor : 06 769 04 679.

Les pompiers : 18.

Le Samu : 114.

Il est formellement interdit :

- de pénétrer dans les locaux techniques hors de la présence d'un préposé des Écuries del Tessuor ;
- d'utiliser les réserves de fourrages et d'aliments ;
- de jeter vos détritiques et mégots au sol : des poubelles sont prévues à cet effet ;
- de boire ou de consommer de l'alcool ou des drogues sur le lieu.

Le non-respect de l'animal constaté par les dirigeants entraîne une exclusion immédiate des écuries sans préavis ni possibilité de remboursement.

## **ARTICLE III – Cotisation / Inscription**

La cotisation annuelle individuelle est de 120€ par an. Elle est valable de début janvier à fin décembre. Les clients s'engagent à son paiement dès leur arrivée, quel que soit le jour ou le mois de l'inscription. Les adhérents entrant en cours d'année payeront au prorata de la date d'entrée du mois, c'est-à-dire 10€ par mois. Tout mois commencé est dû.

#### **ARTICLE IV – Licence fédérale et assurance**

La licence FFE (Fédération française d'équitation) de pratiquant couvre en responsabilité civile pour tous les risques inhérents à la pratique de l'équitation, aux conditions affichées. Si vous souhaitez monter à cheval aux Écuries del Tessuor, il est obligatoire de présenter votre licence imprimée. Seuls les utilisateurs titulaires de la licence fédérale en cours de validité et la cotisation payée peuvent monter.

Le renouvellement annuel de la licence doit impérativement être fait avant le 15 décembre de chaque année. Nous pouvons vous la prendre : à vous de déposer votre chèque sous enveloppe dans la boîte à lettres des Écuries del Tessuor dès le 15 septembre afin de garantir la continuité de votre couverture d'assurance.

Les propriétaires de chevaux en pension doivent obligatoirement souscrire à une assurance R.C. (responsabilité civile) spécifique en qualité de gardien de chevaux. Afin de valider l'entrée de votre cheval aux écuries, merci de nous fournir une copie de votre attestation d'assurance tous les ans avant le 31 décembre.

Les Écuries del Tessuor prennent à leur charge l'assurance des risques de responsabilité civile découlant de la garde et de l'emploi de ce cheval en l'absence du propriétaire.

Le propriétaire prend à sa charge le risque de mortalité de son équidé. Il peut rester son propre assureur pour ce risque.

L'assurance de responsabilité civile « propriétaire » (RCPE) liée à la licence fédérale de pratiquant est recommandé aux Écuries del Tessuor. Son renouvellement se doit d'être fait en même temps que celui de la licence de pratiquant, c'est-à-dire avant le 15 décembre.

Il est entendu que le propriétaire renonce à tout recours contre les Écuries del Tessuor dans l'hypothèse d'accident survenu au cheval et n'engageant pas expressément la responsabilité professionnelle de l'établissement.

Le matériel de sellerie des propriétaires est stocké dans une sellerie qui leur est gracieusement mise à disposition. Attention : aucune assurance vol n'a été souscrite. Le propriétaire renonce à tout recours contre les Écuries del Tessuor en cas de vol ou de dégradation de son matériel de sellerie.

#### **ARTICLE V – Reprises et leçons**

Les tarifs des reprises, cours particuliers et stages sont affichés au sein de l'écurie sur le tableau d'affichage commun.

Par respect pour les autres et l'enseignant, merci de bien respecter les horaires de début de reprises.

La priorité de l'utilisation des infrastructures (manège, carrière...) est donnée aux enseignants et leurs élèves.

Casque

Pour des raisons de sécurité, le port du casque est obligatoire pour monter à cheval. Il doit être conforme à la norme NF en cours et être adapté à la taille du crâne du cavalier. L'enseignant ne pourra accepter en reprise un cavalier n'ayant pas de casque.

Les cavaliers propriétaires doivent le porter dès qu'ils montent, y compris en dehors des reprises, en cas de promenade en forêt par exemple.

### Absences et retard

Tout retard de la part des cavaliers ne sera pas rattrapé afin de maintenir les créneaux des autres reprises.

**Les leçons retenues et non décommandées restent dues ainsi que toute leçon non décommandé 48h à l'avance.**

Tout cours annulé 24h avant la session est dû.

Tout mois commencé est dû.

Les tarifs préférentiels sont applicables à partir du moment où 4 cours par mois ont été pris de manière effective.

En cas d'urgence à gérer : la Direction se réserve le droit de décaler votre cours. Dans ce cas, le retard de votre reprise sera rattrapé dans les plus brefs délais, une fois l'urgence traitée.

En cas de canicule : par respect pour le cheval, la Direction sera dans l'obligation de décaler votre reprise. Nous nous excusons pour la gêne occasionnée et vous remercions pour votre compréhension. Préférez les cours en matinée.

### **ARTICLE VI – Tenue et matériel**

Les clients de l'établissement doivent, pour monter à cheval tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, adopter une tenue vestimentaire correcte, propre et ajustée.

Les Ecuries del Tessuor se dégagent de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de vos effets personnels.

Chaque propriétaire est tenu d'avoir son propre matériel.

### **Article VII – Santé**

Mesures sanitaires relatives au Covid-19 :

Attention : conformément aux mesures ministérielles obligeant le port du masque, nous vous demandons de bien vouloir prendre vos responsabilités et de veiller à :

- maintenir un mètre de distance avec les autres personnes ;
- vous laver les mains régulièrement, surtout lors d'un passage aux toilettes ;
- vous soigner et rester chez vous si vous êtes fiévreux afin de limiter les contaminations.

En cas de confinement, le règlement sera conforme à la législation en cours.

### **Article VIII – Application**

En payant leur adhésion, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions.

LA DIRECTION